
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN



39-2020

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES SERVICES OFFERTS

Avis de motion : 1^{er} juin 2020

Dépôt et présentation du projet de Règlement : 1^{er} juin 2020

Avis public : 2 juin 2020

Adoption du Règlement : 6 juillet 2020

Publication du Règlement : 7 juillet 2020

Entrée en vigueur : 7 juillet 2020

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier les tarifs concernant des permis, certificats et autres services offerts;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Guilbault, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement 39-2020 par le conseiller Jacques Guilbault, lors de cette même séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 39-2020 SUR LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES SERVICES OFFERTS, SOIT ET EST ADOPTÉ ET QU'IL SOIT DÉCRÉTÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DISPOSITION DÉCLARATOIRE

Les tarifs, droits et prix mentionnés **en annexe** du présent règlement en regard de chaque bien, service ou activité, sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier des dites activités.

ARTICLE 2 TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, certains mots ou expressions ont le sens et la signification qui leur sont attribués au règlement de zonage; si un mot ou un terme n'est pas spécifiquement noté à ce règlement, il s'emploie au sens communément attribué à ce mot ou ce terme.

ARTICLE 3 PERCEPTION

Toute somme exigible en vertu du présent règlement est payable à la Municipalité avant la délivrance du bien ou du service requis ou, s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité par le requérant.

Dans le cas des travaux, une estimation est établie par le directeur des travaux publics. Le montant de l'estimation est payable avant le début des travaux et est ensuite ajusté selon le coût réel des travaux.

ARTICLE 4 RESPECT DES CONDITIONS IMPOSÉES PAR RÈGLEMENT OU RÉSOLUTION

Le fait par un requérant d'acquitter ou d'offrir d'acquitter le montant prescrit par le présent règlement, pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour bénéficier d'une activité, ne le dispense pas de respecter les obligations, conditions, modalités ou procédures qui sont édictées par règlement ou résolution de la Municipalité pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour bénéficier d'une activité.

ARTICLE 5 DISPOSITION ABROGATOIRE

Toute disposition contenue dans un règlement ou une résolution et décrétant un tarif pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour bénéficier d'une activité visée au présent Règlement, est remplacée par les tarifs prévus par le présent Règlement 39-2020 ce dernier abrogeant et remplaçant tous ceux antérieurement adoptés en la matière, à savoir 39-2006, 39.1-2014, 39.2-2015, 39.3-2016, 39.4-2018, 39.5-2018 et 39.6-2019.

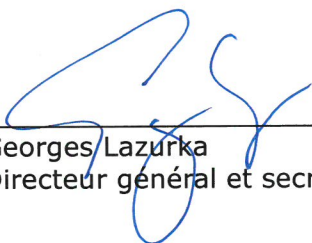
ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SIGNÉ À ORMSTOWN, le 7 juillet 2020



Jacques Lapierre
Maire



Georges Lazurka
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE 1 RÉVISÉE

1	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	FRAIS
	Photocopies – noir et blanc	0.40 \$ la copie (recto)
	Photocopies - couleur	0.50 \$ la copie (recto)
	Demande d'accès à l'information	Voir tarifs du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (A 2.1, r.3)
	Numérisation (scan)	0.10 \$ la page
	Utilisation du télécopieur - Note 1	0.40 \$ la feuille
	Si interurbain	1.00 \$ la feuille
	Épinglettes – au comptoir	5.00 \$ chacune
	Épinglettes – par la poste	10.00 \$ chacune
	Livre du Centenaire	35.00 \$
	Drapeau de la municipalité	100.00 \$
	Authentification de documents	10.00 \$
	Assermentation	5.00\$ par document
	Chèque sans fonds	30.00 \$
	Clé de tennis	5.00 \$ / 25.00\$ non résident d'Ormstown
	Casquettes – employé	10.00 \$
	Casquettes – résident	15.00 \$
	Célébration mariage / union civile	
	Hôtel de ville (par maire ou représentant)	270 \$
	Extérieur de l'Hôtel de Ville (par maire ou représentant)	360 \$
2	GESTION DES IMMEUBLES	
	Location de salle – Centre récréatif & salle du conseil	
	Grande salle ou salle du conseil – Mariage, Anniversaire, shower bébé	175 \$
	Grande salle – Compagnie ou groupe privé offrant activités physique (3h ou moins)	75 \$
	Grande salle – OSBL régional	75 \$
	Grande salle – OSBL municipal et activités gratuites pour les enfants, adolescents (si ouvertes à tous)	Gratuit
	Salle du conseil – OSBL municipal et régional	Gratuit durant heures ouvrables 75 \$ en dehors des heures ouvrables
	Petite salle (2 ^e étage)	50 \$

	* À l'hôtel de ville, la consommation d'aliments et de boissons est restreinte : seuls l'eau, le café et le thé sont permis. ** Dépôt de 300\$ en chèque certifié, mandat poste ou en argent comptant pour les activités privées regroupant plus de 100 personnes et ayant un permis de réunion (ex : mariage).	
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
	Copie rapport d'incendie - Note 1	15.00 \$
	Remorquage de véhicule	Frais réels + 10 % d'administration
	Permis de brulage et feux d'artifice	Gratuit
	Déplacement des pompiers sans permis de brulage	50.00 \$ + Coût des pompiers + 10 % frais d'administration
4	TRANSPORT	
	Coupe et réparation de bordures de béton	100.00 \$ + Coût des travaux + 10 % frais d'administration
	Dommage à la propriété municipale	Coût de remplacement à neuf + 10% frais d'administration
	Fermeture de fossé	50.00 \$
	Branchement à l'égout	25.00 \$ + test par ingénieur + Frais de réparation de la rue
	Fermer ou ouvrir l'eau	
	- pendant les heures de travail	Sans frais
	- hors des heures normales	50.00 \$
	Déblocage d'égout	Gratuit
	Dégeler tuyau d'eau	Gratuit
	Branches (par voyage)	50.00 \$
	Coupe d'herbe	Frais réel + 10 % frais d'administration
5	HYGIÈNE DE MILIEU	
	Licence de chien	
	-Renouvellement annuel	25.00\$ par chien
	-Pénalité de retard (pour renouvellement)	10.00\$ par chien
	-Chien potentiellement dangereux/an	50.00\$ par chien potentiellement dangereux
	-Pénalité de retard (pour renouvellement)	25.00\$ par chien potentiellement dangereux
	- Remplacement d'une médaille	5.00 \$
	- Chenil commercial	100.00 \$
	Utilisation de caméra pour inspection de conduits d'égout (non justifiée)	200.00 \$
6	URBANISME	
	Permis de construction-bâtiment principal	150.00 \$ pour les premiers 100,000\$ + 1 \$ du 1,000 \$ supplémentaire
	Permis de construction – bâtiment accessoire	30.00 \$ pour les premiers 50,000\$ + 1 \$ du 1,000 \$ supplémentaire
	Certificat d'autorisation pour démolition	40.00 \$

Permis de rénovation – Bâtiment principal	50.00 \$ pour les premiers 50,000 \$ + 1 \$ du 1,000 \$ supplémentaire
Permis de rénovation – Bâtiment accessoire	25.00 \$ pour les premiers 25,000 \$ + 1 \$ du 1,000 \$ supplémentaire
Permis de lotissement	50.00 \$ par lot modifié et par lot ajouté
Conformité à la réglementation municipale	25.00 \$
Demande de dérogation mineure	500.00 \$ si construit après 1970
Demande requérant de passer au CCU	500.00\$
Analyse d'une demande de modification à un règlement d'urbanisme	500.00 \$
Modification des règlements d'urbanisme, suite à l'acceptation d'une demande de changement	1,200.00 \$
Demande à la C.P.T.A.Q.	200.00 \$
Déclaration à la C.P.T.A.Q.	25.00 \$
Certificat d'occupation	50.00\$ par année
Certificat d'autorisation pour une fosse septique	50.00 \$
Dépôt pour l'avis de conformité des installations septiques	75\$ (remboursable sur réception de l'avis)
Certificat d'autorisation pour un puits d'eau potable	25.00 \$
Certificat d'autorisation pour une piscine	30.00\$
Certificat d'autorisation pour un aménagement extérieur	25.00 \$
Certificat d'autorisation pour une enseigne	25.00 \$
Certificat d'autorisation pour abattage d'arbre dans le périmètre urbain	10.00\$ entre 1 et 4 arbres et 20.00\$ pour 5 arbres et plus. Gratuit en zone agricole.
Certificat d'autorisation pour un ponceau	Gratuit
Certificat d'autorisation pour un drain français	25.00\$
Vente de garage	Gratuit - 2 dates par année
Consultation publique pour une porcherie	1,800 \$